

Présentation de la formation

THÈME	Pratique de l'ingénierie patrimoniale des chefs d'entreprises
PUBLIC CONCERNE	Cette formation est destinée à un public de : <ul style="list-style-type: none"> • Conseils en gestion de patrimoine, • Avocats, • Experts comptables, • Notaires, • Banquiers, • Assureurs
FORMAT	Présentiel
LIEU	Paris : les 14 et 15 septembre 2021 Avignon : les 16 et 17 septembre 2021 Lille : les 21 et 22 septembre 2021
NIVEAU	Niveau 3 : Expertise
DURÉE	14 heures de formation
VALIDATION D'HEURES RÉGLEMENTAIRES	Cette formation valide les heures réglementaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • 7 heures immobilier (carte T) • 7 heures IAS/DDA • 0 heures IOBSP
DATES ET HORAIRES	Cette formation est prévue : <ul style="list-style-type: none"> • de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
TARIF	825,00 € HT soit 990,00 € TTC (TVA 20%)
INTERVENANT(S)	Cette formation sera animée par : <ul style="list-style-type: none"> • Madame BAILLY-SELVI Yasemin • Monsieur Jacques DUHEM • Monsieur Pierre-Yves LAGARDE • Monsieur Stéphane PILLEYRE
PRÉREQUIS	Pour le bon déroulement de la formation, le participant doit <ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi une formation dans le domaine de la gestion de patrimoine
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION	A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'accompagner ses clients dans : <ul style="list-style-type: none"> • la préparation de la transmission à titre gratuit de son entreprise via le dispositif Dutreil (via une cartographie des principaux cas de remise en cause) • la gestion des dividendes soumis à cotisations sociales • les modalités d'acquisition de l'immobilier d'entreprise, notamment au regard de l'acte anormal de gestion et de l'abus de droit
ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE	Du lundi au vendredi de 9h30-12h00 et de 14h00 à 17h30 <ul style="list-style-type: none"> • Marthe Faye Pineau 06 17 52 60 00 • Yolaine Chéreau 06 46 78 02 35
PROGRAMME DE LA FORMATION	THEME 1 : Transmissions de sociétés opérationnelles et Dutreil : éviter les erreurs <ol style="list-style-type: none"> I. Retour sur les conséquences fiscales des transmissions à titre gratuit <ol style="list-style-type: none"> A. Les DMTG B. La purge des plus-values II. Rappel du mécanisme <ol style="list-style-type: none"> A. Un engagement collectif en cours au jour de la mutation à titre gratuit B. Un engagement individuel à compter de la mutation à titre gratuit C. Une fonction de direction avant et après la mutation

- D. Une réduction de droit en sus de l'exonération partielle
- E. Plus-value sur titres reçus dans le cadre du dispositif Dutreil
- F. Une exonération limitée aux actifs nécessaires à l'activité opérationnelle
- III. L'engagement collectif de conservation ou ECC
 - A. ECC seul ou à plusieurs ?
 - B. ECC sur l'intégralité des titres ou uniquement la limite
 - Quid si cession d'une partie des titres pendant l'ECC ?
 - Possibilité d'un ECC complémentaire sur les titres non engagés initialement
 - C. ECC à durée fixe ou à tacite reconduction
 - D. Les cas de rupture de l'ECC
 - E. L'engagement réputé acquis
- IV. L'engagement individuel de conservation ou EIC
 - A. La gestion de l'ECC à tacite reconduction
 - B. Qui doit prendre un engagement individuel de conservation ?
 - C. L'indispensable ECC en complément à l'EIC
 - D. Les cas de rupture de l'ECC
- V. La fonction de direction
 - A. Qui doit assurer une fonction de direction pendant ECC ?
 - B. Qui doit assurer une fonction de direction pendant EIC ?
- VI. La donation avec réserve d'usufruit et Dutreil
 - A. Conditions d'application
 - B. Modalités d'aménagement des statuts
- VII. Les mutations de titres couverts par un engagement Dutreil
 - A. Pendant l'ECC
 - B. Pendant l'EIC
- VIII. Respect des obligations déclaratives

THEME 2 : Dutreil et sociétés holding : un concentré de difficultés

- I. Retour sur la typologie des sociétés holding
 - A. Holding passive
 - B. Holding active
 - C. Holding animatrice
 - Animatrice pure
 - Animatrice mixte
- II. Mise en place du dispositif Dutreil en présence d'une holding
 - A. Engagement sur les titres du holding vs engagement sur les titres des filiales
 - B. Eligibilité des holdings
 - Point d'état du contentieux autour de la holding animatrice et de la holding mixte
 - Les pièges et erreurs à éviter
 - Les zones d'ombre
- III. La mise en place d'une holding postérieurement à la mise en place d'un dispositif Dutreil
 - A. Opérations pendant l'ECC
 - B. Opérations pendant l'EIC

THEME 3 : Rémunérations des dirigeants : dividendes et charges sociales, résoudre l'équation

- I. Retour sur les conditions d'assujettissement des dividendes aux cotisations sociales
 - A. Conditions relatives aux bénéficiaires du dividende
 - Le gérant majoritaire de SARL, son conjoint, son partenaire et enfants mineurs
 - L'associé professionnel interne (API) au sein d'une SELAS
 - B. Conditions relatives au seuil de 10%

- Capital social pris en compte
- Primes d'émission prises en compte
- Compte courant d'associés pris en compte
- II. Calcul des cotisations sociales sur dividendes
 - A. L'assiette des cotisations sociales
 - Dividende distribué régulièrement et assujéti à la taxation forfaitaire de 12,8%
 - Dividende distribué régulièrement et imposé au barème progressif de l'impôt sur le revenu
 - Dividende objet d'une distribution occulte
 - B. Taux de cotisations sociales
 - Cotisations dues par le TNS commerçant artisan et industriel (SSI)
 - Cotisations dues par le TNS profession libérale (focus CIPAV, CAVEC et CARMF)
- III. Prise en charge des cotisations sociales sur dividendes
 - A. Une prise en charge qui incombe de plein droit au bénéficiaire du dividende
 - Ventilation des cotisations sociales relatives à la rémunération et aux dividendes
 - Détermination de la quote-part de cotisations sociales déductibles
 - Le terrain d'imputation des cotisations sociales déductibles
 - Modélisation
 - B. Une prise en charge dérogatoire par la société
 - Impact juridique de la réponse ministérielle FRASSA
 - Impact comptable de la réponse ministérielle FRASSA
 - Impact fiscal de la réponse ministérielle FRASSA
 - Impact social de la réponse ministérielle FRASSA
- IV. Comparaison avec les dividendes soumis à prélèvements sociaux

THEME 4 : Ingénierie de l'immobilier du dirigeant d'entreprise autour de trois cas pratiques

- I. Sortie de l'immobilier détenu par une société relevant de l'impôt sur les sociétés
 - A. Détermination de la plus-value professionnelle pour la société IS
 - En cas de sortie de l'actif en pleine propriété
 - En cas de sortie de l'actif en nue-propriété
 - B. Les différentes stratégies de sorties de l'immeuble du bilan
 - Sortie par cession à titre onéreux
 - Sortie par remboursement du compte courant d'associé
 - Sortie par réduction de capital
 - Sortie par distribution des réserves
- II. Démembrement des parts d'une société civile relevant de l'impôt sur le revenu
 - A. Comment faire naître le démembrement sur les parts de la société civile ?
 - Les dangers du démembrement ab initio
 - La cession de l'usufruit
 - La cession de la nue-propriété
 - B. Valorisation de l'usufruit acquis par la société relevant de l'impôt sur les sociétés
 - C. Regard critique de la stratégie : limites et difficultés d'application
- III. Démembrement de l'immobilier d'entreprise
 - A. Comment le gérer ?
 - B. Valorisation de l'usufruit et de la nue-propriété
 - C. Assiette des DMTO
 - D. Gestion de l'usufruit acquis par la société opérationnelle
 - E. Gestion de la nue-propriété détenue dans le patrimoine privé

MOYENS PÉDAGOGIQUES	En Présentiel : <ul style="list-style-type: none"> Le formateur disposera d'un support pédagogique format Powerpoint qui sera projeté sur un tableau lors de la formation. Il disposera également d'un tableau de type « paperboard ». Le formateur pourra projeter son écran d'ordinateur pour avoir accès à d'autres outils (Word, Excel, internet exploreur). Une salle sera réservée pour accueillir les stagiaires en fonction du nombre d'inscrits. Le formateur utilisera une pédagogie active : il usera de cas pratiques pour illustrer ses propos en mettant en situation les apprenants (cas clients par exemple). Le formateur ouvrira également des temps de questions/réponses lors de la formation afin de vérifier l'engagement des stagiaires et leur compréhension.
LES MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI	En présentiel : <ul style="list-style-type: none"> Émargement des apprenants matin et après-midi Réalisation d'un test final de validation Pour toute formation, une attestation sera remise à l'apprenant après validation du test final
MODALITÉ D'INSCRIPTION	Deux possibilités : <ul style="list-style-type: none"> En ligne sur le site www.fac-associes.com Sur papier : envoyer le bulletin papier par mail à contact@fac-associes.com ou par voie postale à FAC & Associés 38 rue du maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	Les inscriptions doivent être réalisées à minima 2 jours avant le début de la formation
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	FAC&Associés est dans une démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ce public dans nos formations. Ainsi la majorité des salles réservées pour nos formations présentiels sont des ERP respectant les normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Cependant chaque situation étant particulière, si vous le souhaitez, vous pouvez contacter Mme Yolaine Chéreau Référente Handicap par mail : yc@fac-associes.com ou par téléphone au 06 46 78 02 35 pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.
CONTACTS	Téléphone : 04.63.80.93.47 Mail : contact@fac-associes.com

Bulletin d'inscription

À retourner à : FAC & Associés 38 Rue du Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE

Nous vous prions de bien vouloir compléter la page suivante (Analyse du besoin et positionnement) afin de finaliser votre inscription.

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Formation

Thème	Pratique de l'ingénierie patrimoniale des chefs d'entreprises
Date(s) et horaires	

Participant

NOM Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Montant HT	825 €
Montant TTC	990 €
Mode de règlement	<input type="checkbox"/> par chèque <input type="checkbox"/> par virement bancaire ¹

RIB¹ :

c/Etabl	c/Guichet	n/Compte	C/Rib			
18715	00200	08002701171	77			
Domiciliation			BIC			
CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne et du Limousin			CEPAFRPP871			
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1871	5002	0008	0027	0117	177

¹ Merci d'indiquer le nom et prénom du participant (ou des participants) dans l'ordre de virement

Analyse du besoin et positionnement

1. Quels sont les besoins et les objectifs visés par la formation ?

- Maîtriser les fondamentaux techniques de la gestion de patrimoine ;*
- Approfondir mes connaissances dans la thématique de la formation ;*
- Mettre en pratique les connaissances techniques en rendez-vous client ;*
- Exploiter les données nécessaires à l'analyse patrimoniale (contrat de mariage, acte de donation, déclaration de succession, contrat d'assurance-vie, déclarations fiscales, régimes fiscaux applicables et leurs conséquences...);*
- Analyser les questions juridiques et patrimoniales en rapport avec l'environnement des clients ;*
- Actualiser mes connaissances et intégrer en rendez-vous client les nouveautés issues de l'actualité juridique, fiscale, sociale et patrimoniale ;*
- Autre : à renseigner*

2. Qui est à l'initiative de la demande de cette formation ?

- Salarié*
- Responsable hiérarchique*
- L'Apprenant lui même*

3. Quels sont les effets attendus de la formation ?

- Actualiser mes connaissances et les mettre en pratique lors de mes rendez-vous client*
- Appliquer mes connaissances lors de la réalisation d'audits patrimoniaux et/ou la proposition de préconisations et/ou de stratégies patrimoniales*
- Autre, à renseigner :*

4. Dans quel contexte est survenu ce besoin ?

- Je mets à jour mes connaissances professionnelles de manière régulière et/ou dans le cadre de mes obligations réglementaires de formation*
- J'ai besoin d'acquérir de nouvelles compétences afin de répondre à une demande client et/ou du marché professionnel dans lequel j'évolue*
- Autre, à renseigner :*

5. De quelles connaissances liées à la thématique de formation disposez-vous ?

- Je ne dispose pas de connaissances liées à la formation*
- Je dispose d'un premier niveau de connaissances : j'ai déjà été formé.e sur le sujet et/ou dans le cadre de mon métier je travaille occasionnellement avec cette thématique*
- Je dispose d'un niveau de connaissances approfondi : je suis formé.e régulièrement sur la thématique et/ou dans le cadre de mon métier je travaille régulièrement avec cette thématique*
- Autre : à renseigner*
